

 <p>COMMUNE DE ROBION Arrondissement d'APT</p>	<p style="text-align: right;"><b>DE 2025-007</b></p> <p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION</b></p> <p style="text-align: center;"><b>SÉANCE du 13 février 2025</b></p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

L'an deux mil vingt-cinq et le treize février à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 07 février 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Gwénaél LOUAISEL, Marylise GEORGEN, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Marie-José MONFRIN, Bernard BOUDOIRE, Syndie FABRE, Franck STARON, Florian MOLLIEUX, Christine NALLET, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Jean-Noël JAUBERT, Norbert GUILLARME

Absents excusés : Marc VALERO, Jean-Claude VASSOUT, Odile MOUGEOT, Olivia HILAIRE, Brigitte MONTET

Pouvoirs de : Odile MOUGEOT à Danielle MARROU, Olivia HILAIRE à Gwénaél LOUAISEL, Brigitte MONTET à Christine NALLET

Secrétaire de séance : Monique JOANNY

---

#### **5.7.4 - Renouvellement et actualisation de la convention d'adhésion au service commun d'instruction du droit des sols**

---

**Rapporteur : Monsieur Laurent MARIANELLI, Adjoint**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-4-2 ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L 423-1 et R 423-15 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2015-63 en date du 28 mai 2015 portant création d'un pôle d'instruction des autorisations d'urbanisme sous la forme d'un service mutualisé ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 11 décembre 2024 portant renouvellement de la mise à disposition d'agents communaux du service urbanisme auprès de Luberon Monts de Vaucluse ;

Vu l'avis du bureau en date du 27 novembre 2024,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 11 décembre 2024 portant renouvellement et actualisation de la convention d'adhésion au service commun d'instruction du droit des sols ;

Créé le 1er juin 2015, le service commun 'Autorisation du droit des sols' instruit les autorisations d'urbanisme sur le territoire de onze communes adhérentes de l'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse (Cabrières d'Avignon, Cavaillon, Cheval-Blanc, Lauris, Lagnes, Les Beaumettes, Les Taillades, Maubec, Mérindol, Oppède, Robion).

Les onze conventions d'adhésion, organisant les modalités pratiques de ce partenariat, sont arrivées à échéance au 31 décembre 2024.

Après dix années d'existence du service commun, le renouvellement de ces conventions s'accompagne d'une évaluation qualitative et quantitative de l'activité et du fonctionnement de ce service.

D'une part, les communes soulignent la qualité des interactions entre le service commun et les services municipaux respectifs. Ces derniers apprécient l'accompagnement à la fois technique et juridique dans un contexte de plus en plus contraint ainsi que l'assistance dans le cadre de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme ou encore dans le cadre des procédures d'évolution des documents règlementaires et de planification.

Après dix années, l'ensemble des onze communes souhaitent poursuivre ce partenariat.

Les conventions d'adhésion doivent être réactualisées pour tenir compte des constantes évolutions en matière de dématérialisation des autorisations d'urbanisme qui impactent les process et organisations internes. Aussi, les missions, obligations et responsabilités à la fois du service commun et des communes adhérentes doivent être clarifiées pour accompagner au mieux l'utilisateur dans un contexte de transition numérique, de complexification de la règle, de gestion des risques naturels et de préservation des enjeux environnementaux.

Par ailleurs, les conventions d'adhésion actualisées fixeront la clé de répartition financière entre les communes adhérentes, des charges annuelles du service commun (cf. annexe) et mettront à jour les moyens humains et matériels du service commun. A ce sujet, le service est désormais constitué d'une équipe de 9 agents.

Au regard de ces éléments, les conventions d'adhésion au service commun d'instruction du droit des sols doivent être actualisées et renouvelées pour une durée de 3 ans soit du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027.

### **Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (22 présents + 3 pouvoirs),

APPROUVE la convention ci-annexée d'adhésion au service commun d'instruction du droit des sols pour la période 2025/2027 ;

INSCRIT au budget les montants dédiés ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer lesdites conventions avec les communes concernées ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

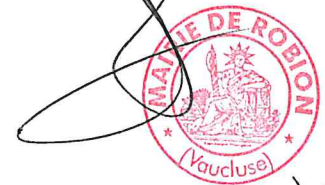
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20250214-DE\_2025\_007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2025

Pour extrait certifié conforme,  
ROBION, le 14 février 2025,  
Le Maire,  
Patrick SINTES



La secrétaire de séance  
Monique JOANNY